

S01.4 – Interventions

AD 181 VSS | UNES | USU

<input type="checkbox"/> initiative parlementaire	<input type="checkbox"/> postulat
<input type="checkbox"/> interpellation	<input checked="" type="checkbox"/> amendement / motion

Il est essentiel d'indiquer de quel type d'intervention il s'agit. Envoyez la motion/l'amendement correctement rempli(e) sous forme de document Word à info@vss-unes.ch.

Numéro de la demande	S01.4
----------------------	-------

Ordre du jour n°	
Titre	Adaptation des statuts

Motion déposée par :	Nom	Prénom
	Regensburger Röthlisberger Le Bars	Nuria Tim Léa
Section	Students.fhnw SUB VSETH	
Date	11.11.2023	

Texte	Statuts I. Dispositions générales Art. 2 But 1 L'UNES a pour but de représenter les intérêts matériels et idéaux des étudiant·e·s sur le plan national et international. 2 L'UNES représente les étudiant·e·s des hautes écoles universitaires, des écoles polytechniques fédérales, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques. 3 L'UNES est neutre en ce qui concerne la politique partisane. 4 L'UNES ne pratique aucune discrimination et veille en particulier à promouvoir l'égalité entre femmes* et hommes* toutes les identités de genre. 5 L'UNES encourage l'égalité des chances, en particulier les possibilités de garantir un accès universel à l'enseignement supérieur. 6 L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières. 7 L'UNES entretient des relations avec des organisations estudiantines nationales et internationales, avec les autorités, avec les représentant·e·s des corps des hautes écoles et avec autres groupes d'intérêt. Art. 3 Garantie et cotisations 1 Les obligations de
--------------	---

	<p>l'UNES sont garanties par la fortune de l'association ainsi que par les cotisations fixées pour l'année concernée. 2 Les cotisations sont fixées par l'Assemblée des Délégué-e-s (AD) d'automne pour l'année qui suit.</p> <p>H. Comité exécutif</p> <p>Art. 43^{bis} Composition</p> <p>¹ Le Comité exécutif se compose de la co- présidence et de cinq autres membres. Dans le cas où tous les sièges sont pourvus</p> <ul style="list-style-type: none"> a. au moins trois femmes* et trois hommes* 50% FLINTAs doivent être représenté-e-s au Comité exécutif Aucune identité de genre ne peut être représenté par plus de 4 sièges. b. les hautes écoles spécialisées ont droit à une représentation de deux sièges, les écoles polytechniques fédérales EPF ont quant à elles droit à un siège. c. deux régions linguistiques de l'associa- tion doivent être représentées par au moins deux personnes. <p>² La coprésidence se compose de deux personnes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les deux ne doivent pas être du même genre. b. Dans la mesure du possible, deux régions linguistiques devraient être re- présentées. <p>³ En cas de sièges vacants, il doit être possible d'occuper les sièges par élection complémentaire en respectant al. 2 lit. a à c, sans destitution des membres élus.</p> <p>⁴ Le Comité exécutif se constitue lui- même. La co-présidence est élue par l'Assemblée des Délégué-e-s.</p> <p>VI. Dispositions finales</p> <p>Art. 48 Entrée en vigueur et ancien droit</p> <p>⁵ Les modifications des Statuts, approuvées par l'Assemblée des Délégué-e-s à la 181^e AD, entrent en vigueur le 1er Janvier 2025.</p>
<p>Motivation</p>	<p>La proposition de students.fhnw a incité toutes les sections à réfléchir à la thématique et à proposer des solutions correspondantes. Merci pour les nombreux débats et formulations d'amendements déjà investis !</p> <p>Nous présentons ici un compromis des amendements déposés jusqu'à présent, que nous espérons pouvoir tous soutenir. Il s'agit d'une fusion de la proposition S01.3 de la SUB et de la proposition S01.2 de la VSETH, qui a également été discutée avec les deux sections.</p>

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____

proposition d'amendement de la motion n° _____

contre-proposition à la motion n° _____

proposition subsidiaire à la motion n° _____

proposition de réexamen de la motion n° _____

S01.4 – Interventions

AD 181 VSS | UNES | USU

Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/>
	Refusée : <input type="checkbox"/>